

Circulaire d'information

INFCIRC/1204

13 mai 2024

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le 26 avril 2024, le Secrétariat a reçu une note verbale de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-57613

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 23 avril 2024, dans une publication sur son compte Telegram, le dirigeant de la République tchétchène de la Fédération de Russie, M. Ramzan Kadyrov, a annoncé la visite de M. Magomed Khanbiyev, membre du Parlement de la République tchétchène, dans la région de Zaporizhzhia occupée par la Russie.

Selon le message publié par M. Ramzan Kadyrov, M. Khanbiyev a rendu visite au personnel militaire de la République tchétchène sur place. La vidéo qui accompagne ce message montre des militants tchétchènes et d'autres personnels non autorisés sur le territoire de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia occupée, notamment près du laboratoire et du bâtiment de service n° 2. La vidéo montre également des soldats russes et d'autres personnels non autorisés à l'intérieur du bâtiment en train d'examiner une carte de la zone proche de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

Il s'agit du dernier enregistrement de la présence militaire russe et d'autres personnels non autorisés sur le territoire de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, ce qui confirme que la Russie n'y voit qu'une base militaire, qui lui sert de couverture dans le cadre de son agression contre l'Ukraine.

De tels actes perpétrés par la partie russe constituent une nouvelle violation grave du droit international et de la législation ukrainienne. Cet acte illustre une fois de plus le mépris total du Kremlin à l'égard de quatre résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et de la résolution adoptée par la 67^e Conférence générale de l'AIEA.

Cette visite non autorisée de l'installation nucléaire ukrainienne ainsi que la présence de troupes militaires sur place sont préoccupantes et sapent les efforts internationaux visant à prévenir les accidents ou incidents nucléaires en Ukraine, et appellent donc une réaction appropriée de la part de l'AIEA.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer, dans les meilleurs délais, la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, 26 avril 2024